

Permanences de conseil architectural

	COMMUNE	horaire	JANVIER	FÉVRIER	MARS
<p>Mesures de précaution à respecter lors des entretiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De préférence, une seule personne est reçue par entretien • Mains au gel HA • Port du masque • Distances physiques 	SAIGNON	dès 9h30	mardi 5	mardi 2	mardi 2
	SAINT-SATURNIN-lès-APT	dès 14h00			
	GORDES	dès 9h00	jeudi 7	jeudi 4	jeudi 4
	CASENEUVE	dès 14h00			
	GORDES	dès 9h00	jeudi 14	mercredi 10	mercredi 17
	LAGNES	dès 14h00			
	Les BEAUMETTES	dès 9h00	mardi 19	mardi 9	mardi 16
	SAINT-SATURNIN-lès-APT	dès 14h00			
	MONIEUX	dès 9h00			
	SAULT	dès 10h00	jeudi 21	jeudi 11	jeudi 18
	SAINT-CHRISTOL	dès 14h00			
	SAINT-TRINIT et AUREL	l'après midi			
	RUSTREL	dès 9h30	mardi 26	mardi 23	mardi 23
	VILLARS	dès 14h00			
	GARGAS	dès 14h00	mercredi 27	mercredi 24	mercredi 24
GORDES	dès 9h00	jeudi 28	jeudi 25	jeudi 25	
VIENS	dès 14h00				
GIGNAC					
AURIBEAU	sur RdV	sur RV	sur RV	sur RV	
CASTELLET en LUBERON					